



NOTE SUR L'AIDE AU PERMIS B POUR LES JEUNES -25 ANS

1) La situation actuelle : enjeux et perspectives

Les jeunes font face à divers enjeux et réalités en matière de mobilité. L'accès à une voiture et au permis de conduire peut être essentiel pour leur autonomie et leur intégration sociale. Dans une commune comme la nôtre, où les transports en commun sont souvent limités, il est crucial de soutenir les jeunes en leur offrant une aide financière pour l'accès au permis. Cette mesure vise à faciliter leur insertion professionnelle, leur accès à l'éducation et leur participation active dans la société locale. En offrant cette aide, la commune reconnaît l'importance de la mobilité pour les jeunes et cherche à leur offrir des opportunités équitables.

2) Approche méthodologique pour l'amélioration de la mobilité

La méthodologie adoptée pour parvenir à cette proposition a inclus plusieurs étapes :

Tout d'abord, des entretiens ont été menés avec des jeunes pour comprendre leurs enjeux et leurs besoins en matière de mobilité. En parallèle, une réunion a été organisée avec la Mission Locale de Cadillac afin de recueillir des informations sur les réglementations et les méthodes d'obtention du permis. Aussi, des échanges avec des élus en charge de la jeunesse ont permis d'obtenir des exemplaires de dossiers, règlements, etc. pour des démarches similaires sur leur commune.

Ces démarches ont permis de constater que de nombreux jeunes de Podensac étaient confrontés à des problématiques de mobilité et faisaient déjà appel à des subventions pour passer leur permis. Cependant, ils rencontrent de plus en plus de difficultés pour les obtenir, notamment celle de la région, lesquelles étaient soit en diminution, soit soumises à des critères restrictifs.

Dans ce contexte, l'aide financière proposée par la commune de Podensac vient compléter les subventions régionales existantes (jusqu'à 1500€). Elle permet aux jeunes soit de bénéficier d'une aide complémentaire pour couvrir les frais liés à un permis complet, soit de soutenir ceux qui se trouvent en marge des aides déjà en place, notamment les jeunes qui ne sont pas encore diplômés ou engagés dans une procédure d'insertion.

3) Notre proposition d'aide à la mobilité : solutions concrètes

Nous proposons une aide de 300€ avec les conditions suivantes :

- Être domicilié à Podensac.
- Être âgé de plus de 15 ans et moins de 26 ans le jour de la signature de la convention. Pour les moins de 18 ans, l'aide est exclusivement réservée à la conduite accompagnée.
- Remplir le dossier de candidature et signer une convention de partenariat quadripartite entre la Mairie, l'auto-école, la commission en charge de la mission de bénévolat et le bénéficiaire. Accessible en ligne ou en mairie.
- S'engager à réaliser une mission bénévole d'une durée de 20 heures lors de manifestations municipales.

- S'inscrire pour la première fois à l'examen du permis de conduire de catégorie B.
- Avoir déjà obtenu le code de la route.
- Avoir des ressources fiscales inférieures à 20 000€ par an et par part fiscale.
- S'inscrire dans une auto-école située sur le territoire de la Communauté de Communes Convergence Garonne ou de la Communauté de Communes du Sud-Gironde. Exceptionnellement, une auto-école dans le département de la Gironde peut être acceptée sous réserve d'un justificatif de proximité avec un lieu d'étude ou de travail.

Le fait de réaliser une mission bénévole lors de manifestations municipales, telles que des festivals, permet d'atteindre des personnes éloignées de la culture locale et qui n'y participent pas. Cette expérience vise également à susciter une prise de conscience de l'importance des affaires publiques et de l'organisation de ce type d'événements. De plus, il existe un besoin de bénévoles supplémentaires. Les jeunes bénéficiaires de l'aide pourraient apporter un regard neuf et contribuer à diversifier les perspectives au sein de ces manifestations.

Pour l'année 2024 l'enveloppe votée est de 2000€ soit presque 7 jeunes.

4) Mise en œuvre de l'aide : étapes et démarches

Voici comment se dérouleront les étapes de l'aide au permis pour les jeunes :

Étape 1 : Le jeune remplit et dépose son dossier complet avant de le rendre à l'accueil de la mairie ou par mail (adresse.mairie@podensac.fr).

Le dossier doit comprendre les renseignements personnels requis, les pièces justificatives obligatoires, la convention signée par le jeune, l'auto-école et la commission municipale en charge de la mission de bénévolat.

Le candidat doit également présenter sa situation, sa motivation et son projet. Afin de mieux comprendre le rôle des élus, le jeune doit contacter le responsable du groupe de travail chargé des manifestations pouvant accueillir des bénévoles (Fête nationale, fête du port, Festival Côté Jardin, Journée européenne de la culture, etc.).

Étape 2 : Un premier versement de 150€ est effectué à l'auto-école, uniquement si le dossier est complet.

Étape 3 : Le jeune effectue ses heures de conduite, passe son examen et réalise ses 20 heures de bénévolat dans un délai maximal de 18 mois. Des justificatifs seront demandés pour attester de la réalisation de ces étapes.

Étape 4 : Après approbation de l'ensemble des dernières pièces justificatives, un dernier versement de 150€ est effectué à l'auto-école. Il est important de noter que ces étapes sont sujettes à validation et approbation par les autorités compétentes de la commune de Podensac.

5) Pistes préliminaires pour renforcer cette offre

Côté communication :

- rubrique « Vivre à Podensac » > « Jeunesses » pour lister toutes les actions
- Nom du programme du permis : « Jeune permis citoyen »